

Cote du document: EB 2013/108/R.27  
Point de l'ordre du jour: 7 e)  
Date: 5 avril 2013  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



## **Proposition de rééchelonnement de la dette de la République du Mali**

### **Note pour les représentants au Conseil d'administration**

#### Responsables:

##### Questions techniques:

**Ides de Willebois**

Directeur de la Division Afrique de l'Ouest et du Centre  
téléphone: +39 06 5459 2397  
courriel: i.dewillebois@ifad.org

**Ruth Farrant**

Directrice et Contrôleuse  
Division du Contrôleur et des services financiers  
téléphone: +39 06 5459 2281  
courriel: r.farrant@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Deirdre McGrenra**

Chef du Bureau des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent huitième session  
Rome, 10-11 avril 2013

---

**Pour: Approbation**

## Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la proposition de règlement de la dette concernant les arriérés de la République du Mali relatifs aux prêts du FIDA en cours et à autoriser le Président à négocier et signer l'accord de règlement de la dette conformément aux modalités et conditions figurant au paragraphe 15. L'accord de règlement de la dette sera présenté au Conseil d'administration pour information à une session ultérieure.

## Proposition de rééchelonnement de la dette de la République du Mali

### I. Introduction

1. La République du Mali a demandé au FIDA que soit rééchelonnée la dette qu'elle a envers le Fonds, au titre des prêts en cours. Le gouvernement a informé le Fonds que le remboursement de la dette à des donateurs tels que le FIDA, qui n'ont pas cessé d'apporter leur soutien au Mali après le début de la crise politique, en mars 2012, demeure une priorité. À l'heure actuelle, cependant, les ressources dont dispose le gouvernement sont essentiellement consacrées à récupérer le territoire perdu, à rétablir la sécurité et à organiser des élections dans les meilleurs délais.
2. Ainsi, depuis novembre 2012, le gouvernement n'a pas été en mesure de rembourser les montants dus au FIDA aux échéances fixées. Conformément aux procédures du Fonds, l'exécution du portefeuille du Mali a été suspendue le 17 janvier 2013, ce qui signifie que les projets et programmes que le FIDA finance afin de lutter contre la pauvreté au Mali n'ont plus reçu de fonds depuis le 17 janvier, d'où une réduction des activités. Si la suspension financière n'est pas levée, ces activités seront totalement interrompues au cours des semaines à venir.
3. Le présent document a pour but d'obtenir l'approbation, par le Conseil d'administration, des modalités et conditions de l'accord de principe trouvé entre la République du Mali et le FIDA afin de rééchelonner la dette de ce pays. Le FIDA pourra ainsi reprendre ses décaissements au titre du portefeuille de projets.

### II. Contexte général

4. Depuis les événements de mars-avril 2012, lorsque les rebelles touaregs et du djihad islamiste ont pris le contrôle de la moitié nord du pays après le renversement du Président par des soldats, le Mali se trouve dans une situation instable au plan de la politique et de la sécurité.
5. Le coup d'État d'avril 2012 a mis un terme aux élections présidentielles et législatives qui devaient se tenir respectivement à la fin des mois d'avril et de juillet 2012. À l'issue de négociations avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la junte militaire a décidé de rester à l'écart afin de permettre la nomination d'un président par intérim. En vertu de la Constitution, le président de l'Assemblée nationale est devenu président par intérim, puis a formé un gouvernement constitué essentiellement de technocrates. Les élections ne pouvaient donc se tenir dans les 40 jours suivants, comme initialement prévu, et la CEDEAO a par la suite décidé d'en reporter la date limite au mois d'avril 2013.
6. En matière de sécurité, la situation s'est détériorée début janvier 2013, lorsque les combattants d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), le groupe *Ansar Dine* ("défenseurs de l'islam") et le Mouvement pour l'unicité et le djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) se sont emparés de deux villes dans le centre du pays, contrôlé

par le gouvernement, et ont menacé d'avancer sur Bamako, la capitale. L'armée malienne, avec le soutien de la France, s'est donc vue contrainte d'intervenir et d'élargir son appui au niveau national. Le succès relativement rapide au plan militaire a eu de profondes répercussions sur la situation en matière de politique et de sécurité, dans la mesure où les islamistes ont fui vers les villes du Nord et où les troupes ont avancé vers le nord. À l'heure actuelle, malgré le succès des opérations militaires, les activistes islamistes qui s'étaient retranchés durant l'offensive dans la vallée du fleuve Niger font désormais preuve d'une forte résistance dans le Sahara, dans la région accidentée de l'Adrar des Ifoghas, à proximité de la frontière algérienne. La plupart des zones habitées du Nord sont cependant de nouveau contrôlées par le gouvernement, et le retour à la normale se fait lentement après dix mois d'occupation djihadiste. Dans ce contexte, le Gouvernement malien a besoin d'assistance afin de rétablir la paix dans le nord du pays et d'assurer la réinstallation des populations déplacées.

7. L'intervention militaire dans le nord et le centre du Mali a aggravé une situation humanitaire déjà préoccupante avant le début du conflit armé. Environ 143 000 personnes se sont réfugiées dans les pays voisins, principalement la Mauritanie, le Burkina Faso et le Niger. Par ailleurs, on estime à 228 920 le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du Mali.

### **III. Portefeuille d'opérations au Mali**

8. Le FIDA est l'un des rares donateurs qui, depuis toujours, a aidé le gouvernement à développer le nord du pays. Le portefeuille comprend cinq projets en cours financés grâce à cinq prêts et à six dons octroyés par le FIDA. En 2012, afin de faire face à la crise et d'adapter le portefeuille à cette nouvelle situation, le FIDA a élaboré avec le Gouvernement malien une stratégie de transition, dans le droit fil du programme d'options stratégiques, accordant la priorité à la mise en œuvre d'activités dans le sud du pays. Un certain nombre d'activités ont été maintenues dans le Nord, par le biais de partenariats avec des ONG et des organisations des Nations Unies présentes sur le terrain.
9. Les projets mis en œuvre dans le Nord (le Programme intégré de développement rural de la région de Kidal et le Programme d'investissement et de développement rural des régions du Nord Mali) n'ont pas été suspendus et, de concert avec le gouvernement, le FIDA est parvenu à appuyer les activités en faveur des communautés locales dans ces régions moyennant l'établissement de partenariats avec des ONG et des organisations des Nations Unies en faveur de la viabilité des infrastructures existantes. Parallèlement, les projets mis en œuvre dans le sud du pays (le Programme de microfinance rurale et le Programme de fonds de développement en zone sahélienne) ont obtenu, malgré les circonstances, des résultats relativement satisfaisants en 2012.
10. Depuis que le conflit a débuté et que les décaissements ont cessé en janvier 2013, les activités du portefeuille tout entier ont dû être considérablement réduites par manque de fonds. Les projets du FIDA se trouvent confrontés à un manque de liquidités et les activités devront être interrompues au cours des semaines à venir si la sanction n'est pas levée.
11. Des fonds seront indispensables pour soutenir la prochaine campagne agricole, vu que les agriculteurs pâtissent de la faiblesse de l'assistance fournie par le Ministère de l'agriculture et d'autres partenaires techniques par suite de l'occupation de la région Nord. De plus, avec le rétablissement progressif du Nord, les réfugiés et les personnes déplacées reviendront chez eux pour trouver que leurs ressources et leurs actifs se sont appauvris. Dans les territoires occupés, l'accès aux soins de santé de base – composante des projets appuyés par le FIDA par le biais du Fonds belge pour la sécurité alimentaire – doit être rétabli de toute urgence. Le Gouvernement malien n'est pas en mesure de surmonter seul cette crise

multidimensionnelle. L'appui octroyé par le FIDA dans le cadre de ses programmes en cours sera essentiel durant la phase de reconstruction.

## IV. Niveau d'endettement

12. Le portefeuille des prêts accordés par le FIDA au Gouvernement malien est constitué de 12 prêts consentis à des conditions particulièrement favorables, assortis d'une commission de service de 0,75% et 1,0%; aucun d'entre eux n'est parvenu à échéance.
13. Au 28 février 2013, les arriérés dus au FIDA par le Mali s'élevaient à environ **1,1 million de DTS** (approximativement **1,3 million d'EUR**)<sup>1</sup> et continuent d'augmenter.

## V. Modalités de rééchelonnement de la dette

14. Suite aux discussions tenues en marge de la trente-sixième session du Conseil des gouverneurs du Fonds entre le Président du FIDA et la délégation malienne, le Gouvernement malien a demandé au FIDA d'envisager un rééchelonnement de la dette afin que les décaissements puissent reprendre.
15. Le 21 mars 2013, le FIDA a présenté une proposition de rééchelonnement, et le plan de règlement des arriérés a été approuvé par le Gouvernement malien le 25 mars 2013. Le plan de rééchelonnement de la dette convenu entre le Gouvernement malien et le FIDA est le suivant:
  - a) Le montant de la dette qui sera rééchelonné dans le cadre du plan proposé correspondra à la compensation sur la base de la valeur actuelle nette et comprendra, pour tous les prêts en cours de remboursement, le recouvrement intégral du principal et des commissions de service jusqu'à la date d'approbation du plan par le Conseil d'administration.
  - b) Sur la base de la méthodologie précitée, il est prévu que l'accord de règlement de la dette, à la date de l'approbation par le Conseil d'administration, portera sur environ **1,3 million de DTS** (soit **1,5 million d'EUR** au taux de change dollar des États-Unis/droit de tirage spécial en vigueur au 28 février 2013).
  - c) Le rééchelonnement du remboursement des arriérés portera sur cinq ans, y compris un différé d'amortissement de deux ans.
  - d) Le montant de la dette à rééchelonner couvrira uniquement le montant actuellement dû et ne comprendra aucun remboursement de prêts à venir arrivant à échéance durant le plan de règlement de la dette.
  - e) Le Mali effectuera un versement initial de 50 000 EUR à la date de la signature de l'accord de règlement de la dette.
  - f) La valeur actuelle nette des arriérés rééchelonnés sera préservée grâce à l'application d'un taux d'actualisation fixe, qui sera fondé sur les cours acheteurs comptants composites des DTS, en moyenne pondérée, dérivés des courbes concernées des taux des quatre devises formant le DTS, conformément à la monnaie de support des prêts, à savoir l'euro. Ce taux d'actualisation sera fixé par le FIDA à la date du versement ou bien à la date de signature de l'accord, en fonction de ce qui survient en premier.
  - g) À l'heure actuelle, le taux d'actualisation est estimé à 0,56%. Il faut souligner que ce taux de 0,56% est indicatif et se base sur un plan de remboursement quinquennal. Le taux effectif sera déterminé à une date plus proche de la date de présentation du plan au Conseil d'administration et dépendra de la date de réception, par le FIDA, de l'acompte convenu. On suppose que ce taux

---

<sup>1</sup> Au taux de change appliqué par le Fonds monétaire international au 28 février 2013.

d'actualisation moyen pondéré ne variera pas durant toute la période de remboursement, y compris tout différé additionnel d'amortissement auquel s'applique le rééchelonnement.

- h) Un échéancier indicatif de remboursement est présenté en annexe.
- i) Le Mali a opté pour le remboursement de ses accords respectifs de financement en euros. Par souci de commodité, cette monnaie de remboursement sera maintenue, étant entendu que la dette du gouvernement envers le FIDA est libellée en DTS et que tout risque de change dérivant de la variation du taux de change entre les droits de tirage spéciaux et l'euro sera à la charge de l'emprunteur.
- j) L'accord de règlement de la dette comprendra une clause stipulant que, dans l'hypothèse où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des obligations lui incombant en application de l'accord de règlement de la dette, le FIDA pourra déclarer que tout montant dû est immédiatement remboursable (applicabilité anticipée) et que l'accord de règlement de la dette est nul et non avenu.

**Plan indicatif de règlement des arriérés**

<b>Remboursement (années)</b>	<b>5</b>	
<b>Différé d'amortissement (années)</b>	<b>2</b>	
<b>Montant du règlement Acompte (DTS)</b>	<b>1 320 399</b>	
	<b>43 245</b>	<b>(Équivalent de 50 000 EUR)</b>
<b>Taux d'actualisation indicatif</b>	<b>0,56%</b>	
<b>Année</b>	<b>Semestre</b>	<b>Montant (DTS)</b>
2013	1	43 245
2013	2	
2014	1	
2014	2	
2015	1	216 789
2015	2	216 789
2016	1	216 789
2016	2	216 789
2017	1	216 789
2017	2	216 789
2018	1	-
2018	2	-
2019	1	-
2019	2	-
<b>Total des remboursements</b>		<b>1 343 976</b>